

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N°62 CONCERNANT SOPRA STERIA GROUP

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



SOPRA STERIA GROUP

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 26 MAI 2021

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 8 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général n'intègre pas suffisamment d'indications précises quant aux critères de performance conditionnant les actions gratuites et ouvre l'éventualité du maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3 paragraphe 2-3-4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

[...]

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et/ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions afin que l'actionnaire puisse apprécier leur potentiel dilutif en conséquence.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.

- RESOLUTION 13 : Attribution d'actions gratuites

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1 % du capital.

L'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3 paragraphe 2-3-4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de SOPRA STERIA GROUP

Le conseil d'administration de SOPRA STERIA GROUP comportera, à l'issue de l'assemblée générale 66,7% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Pierre Pasquier	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	85	FR	53	2024	0	2		M	
	Eric Hayat	Relations d'affaires	Non libre d'intérêts	100%	M	80	FR	7	2024	0	1		M	M
	Eric Pasquier	Vice-Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	50	FR	7	2024	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Astrid Anciaux	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	N/A	F	56	BE	7	2027	0	1			
	Hélène Badosa	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	63	FR	3	2024	0	1			M
	David Elmalem	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	38	FR	1	2027	0	1			
	Sopra GMT Représentée par Kathleen Clark Bracco	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	54	US	9	2024	0	2		P	M
	André Einaudi		Libre d'intérêts	67%	M	66	FR	1	2022	0	1			
	Michael Gollner		Libre d'intérêts	100%	M	62	US	3	2022	0	2	M		
	Noëlle Lenoir		Libre d'intérêts	100%	F	73	FR	1	2022	0	1		M	
	Jean-Luc Placet		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	9	2022	0	1		M	P
	Sylvie Rémond		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	6	2023	0	1			M
	Marie Hélène Rigal-Drogerys		Libre d'intérêts	100%	F	51	FR	6	2024	0	2	P		
	Jean-François Sammarcelli		Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	11	2022	0	2	M	M	
	Jessica Scale		Libre d'intérêts	100%	F	58	UK	5	2023	0	1		M	M

2. Spécificités

Les statuts de SOPRA STERIA GROUP comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Laure DELAHOUSSE